

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Énergie

Monsieur HURTREL rapporte :

Le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Trésorier de la Ville pour le budget annexe Énergie de la commune présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2022 (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Intégration par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2023 (4)
INVESTISSEMENT	18 565,25 €		9 437,09 €		28 002,34 € (= 1 + 3)
FONCTIONNEMENT	4 254,85 €		-1 684,92 €		2 569,93 € (= 1 - 2 + 3)
TOTAL	22 820,10 €		7 752,17 €		30 572,27 € (= 1 - 2 + 3)

Les résultats du compte de gestion établi par le Trésorier pour l'exercice 2023, n'appellent ni observation, ni réserve, et sont identiques à ceux du compte administratif du budget annexe Énergie de la commune.

Le compte de gestion est consultable en mairie.

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Énergie faisant apparaître un excédent global de clôture de 30 572,27 €.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire
Le Directeur général adjoint

François BONNEAU



La secrétaire de séance

Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024